



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2019-06-006

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2019

Sommaire

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-012 - DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES N°CHGS-DELEG.SIGNATURE—AFF.MED-2019-094 (4 pages)	Page 3
18-2019-06-01-009 - DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES USAGERS DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2019-091 (9 pages)	Page 8
18-2019-06-01-001 - DELEGATION DE SIGNATURE -ASTREINTE ADMINISTRATIVE DE DIRECTION - N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-2019-084 (3 pages)	Page 18
18-2019-06-01-008 - DELEGATION DE SIGNATURE : DIRECTION DE LA QUALITE N°CHGS- DELEG.SIGNATURE-QUALITE-2019-092 (3 pages)	Page 22
18-2019-06-01-010 - DELEGATION DE SIGNATURE- CHGS-DELEG.SIGNATURE-ASSURANCES-CONTENTIEUX N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-ASSURANCE.CONTENTIEUX-2019-093 (3 pages)	Page 26
18-2019-06-01-003 - DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES ET DES TRAVAUX- N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DSET-2019-087 (4 pages)	Page 30
18-2019-06-01-015 - DELEGATION DE SIGNATURE-CONTROLE DE QUALITE RIMP PSY- CHGS-DELEG. SIGNATURE-CONTROLE. QUALITE. RIMP. PSY-2019-098 (3 pages)	Page 35
18-2019-06-01-020 - DELEGATION DE SIGNATURE-DIRECTION COMMUNE-ASTREINTE ADMINISTRATIVE N°DIR.COMMUNE-DELEG.SIGNATURE-ASTR.ADM-2019-021 (4 pages)	Page 39
18-2019-06-01-019 - DELEGATION DE SIGNATURE-DIRECTION COMMUNE-N°DIR.COMMUNE-DELEG.SIGNATURE-SUP.DIR-2019-020 (5 pages)	Page 44
18-2019-06-01-004 - DELEGATION DE SIGNATURE-GROUPEMENT DES COMMANDES-GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE « CUISINE BELLEVUE-BEAUREGARD » (GCS-CBB) /CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-GROUPEMENT. COMMANDES.GCS-CBB.CHGS-2019-088 (2 pages)	Page 50
18-2019-06-01-011 - DELEGATION DE SIGNATURE-ORDONNATEUR-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DU SYSTÈME D'INFORMATION -CHGS-DELEG. SIGNATURE-ORDONNATEUR- DAFSI-2019-089 (4 pages)	Page 53

PREFECTURE DU CHER

18-2019-06-17-001 - Arrêté portant subdélégation de signature (4 pages)	Page 58
---	---------

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-012

DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE—AFF.MED-2019-094

Décision portant délégation de signature, à effet de signer, au nom du Directeur, tous documents et correspondances, relatifs à l'instruction des Affaires Médicales, notamment les candidatures, contrats, conventions et décisions concernant le personnel médical à l'exception des signatures de contrats de travail et décisions d'avancement d'échelon ou de niveau de rémunération ainsi que les décisions disciplinaires ou de résiliation anticipée de contrats de travail.

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES AFFAIRES MÉDICALES

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-AFF.MED-2019-094

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher) à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 31 Mars 2014 nommant Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint hors classe chargé de la Qualité, des Usagers et de la Communication, au Centre Hospitalier George Sand, à compter du 1^{er} Mai 2014 ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-AFF.MED-2018-067 en date du 20 Novembre 2018 ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe, chargé des fonctions de Directeur de la Qualité, des Usagers, de la Communication et des Affaires Médicales du Centre

Hospitalier George Sand, à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous documents et correspondances, relatifs à l'instruction des Affaires Médicales, notamment :

- Les candidatures,
- Les contrats,
- Les conventions,
- Les décisions concernant le personnel médical.

Sont exclus de la présente délégation : Les signatures de contrats de travail et décisions d'avancement d'échelon ou de niveau de rémunération ainsi que les décisions disciplinaires ou de résiliation anticipée de contrats de travail.

Article 2

En l'absence de Monsieur Philippe ALLIBERT délégation est donnée à Madame Christine BRIERE, Adjoint des Cadres Hospitalier, à l'effet de signer les documents et correspondances relatifs à l'instruction des Affaires Médicales suivants :

- Réponses aux candidatures
- Envois des propositions de contrats aux candidats
- Envois des contrats signés aux candidats retenus
- Envois des conventions et décisions concernant le personnel médical
- Bons de congés ou autorisations d'absence
- Tableaux de garde, d'astreinte et de permanence médicale
- État de frais de remboursement de frais de formation, de déplacement ou de mission

Article 3 :

La suppléance de Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint, est assurée, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MONARD, Directeur classe normale,
- Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe, dans la limite de la compatibilité avec ses fonctions de comptable matière,
- Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur classe normale.

concernant les documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Affaires Médicales à l'exception des matières réservées au Directeur de l'Etablissement.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature **prend effet à compter du 1^{er} juin 2019** et abroge et remplace pour ce qui la concerne la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-AFF.MED-2018-067 en date du 20 Novembre 2018 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} juin 2019

LE DIRECTEUR

SIGNE

Alexis JAMET

VISA

- | | |
|------------------------|---------------------|
| - M. Philippe ALLIBERT | - M. David MONARD |
| - M. Aurélien HYPOLITE | - M. Sylvain MARTIN |
| - Mme Christine BRIERE | |

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication ((sous format d'un tableau pour le site internet/Intranet et affichage panneaux des 3 sites)

- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-009

DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES USAGERS DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2019-091

Décision portant délégation de signature pour signer les documents et correspondances en lien avec la Direction des Usagers (Service des Usagers – Service des Admissions – Service des Majeurs Protégés).

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES USAGERS

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2019-091

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 31 Mars 2014 nommant Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint hors classe chargé de la Qualité, des Usagers et de la Communication, au Centre Hospitalier George Sand, à compter du 1^{er} Mai 2014 ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2018-070 en date du 20 novembre 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La Direction des Usagers et de la Qualité est assurée par Monsieur Philippe ALLIBERT. Directeur Adjoint, hors classe.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière au Service des Admissions, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Usagers concernant :

Service des Usagers :

- Les demandes de dossiers médicaux (Loi du 04 Mars 2002)
- Les saisies de dossiers médicaux sur commission rogatoire

Hors les demandes de renseignements de nature administrative par réquisitions émanant de la justice, des forces de l'ordre (Note d'Information 2008/02/038)

Service des Admissions :

- Les bulletins d'entrées d'admission sous contrainte
- Les accusés de réception ou de notification
- Les réponses aux demandes de renseignements émanant de services extérieurs
- Les demandes de prolongation médicale en séjour
- Le registre décès et le registre du suivi des corps
- Les autorisations de transport de corps
- Les attestations CAF
- Tous documents et correspondances simples relatifs aux activités des admissions hors contentieux
- Les listes fournies à la CPAM
- Certificats médicaux soins psychiatriques sous contrainte
- Certificat de prise en charge pour hospitalisation de patient à l'extérieur
- Signature électronique ou à défaut, manuscrite, des Bordereaux des titres de recettes des frais de séjour des Admissions
- Déclaration de sauvegarde de justice
- Tableau de ressources de l'hébergé et formulaire de demande pour un dossier d'aide sociale (USLD-EHPAD)
- Les documents relatifs aux hospitalisations sous contrainte :
 - ✓ Décisions administratives (notamment admission, maintien, modification de prise en charge, fin de mesure...)
 - ✓ Convocations collègue
 - ✓ Saisines du Juge des Libertés et de la Détention
 - ✓ Lettres aux tiers

- ✓ Lettres aux procureurs
- ✓ Documents assurant la représentation de l'établissement devant le Juge des Libertés et de la Détenue et la Cour d'Appel avec présence possible aux audiences pour représenter l'établissement
- ✓ Notifications des ordonnances
- ✓ Procédure de transfert et hospitalisation de détenu pour les documents relatifs aux hospitalisations sous contrainte

Service des Majeurs Protégés :

Tous courriers et documents concernant le Service des Tutelles et n'entrant pas dans les compétences de la mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

ARTICLE 3 :

Les autorisations de transport de corps sont signées avec l'ordre de priorité suivant :

- Site de Bourges :
 - ✓ Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière,
 - ✓ Monsieur David MONARD, Directeur classe normale,
 - ✓ Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur classe normale.

En période d'astreinte : le Directeur de Garde, le Cadre de Santé, le Cadre Socio-Educatif d'Astreinte.

- Sites de Chezal-Benoît et Dun sur Auron :
 - ✓ Le Cadre de Santé de l'Unité et à défaut le Cadre de Santé d'Astreinte ou le Cadre Socio-Educatif d'Astreinte.

ARTICLE 4 : Déclaration de décès en Mairie – site de Bourges

Elles sont effectuées par le service des Chauffeurs (cf. liste nominative en annexe I).

ARTICLE 5 : Pour le service des Admissions: les signatures s'effectuent comme suit :

- Pour les trois sites
Délégation de signature est donnée à Mesdames Christine AUTISSIER, Christelle CHAPELON, Claire CHEVALIER, Marie-Laure DEVIDET, Liliane FULMAR, Nathalie GONZALEZ, Sylvie PETIT, Roselyne PICHONNAT, pour :
 - ✓ Bulletins de situation,
 - ✓ Accusés de réception ou de notification émanant des conseils généraux,
 - ✓ Bordereau d'envoi de documents,
 - ✓ Courriers administratifs simples,
 - ✓ Transmission des documents relatifs aux admissions en soins psychiatriques sous contrainte. Il est précisé que les déclarations de fugue sont transmises directement par les unités de soins aux services compétents.
- Site de Bourges (en l'absence de Monsieur BILLAULT) :
 - ✓ Les accusés de réception ou de notification émanant des conseils généraux : Mesdames Christine AUTISSIER, Christelle CHAPELON, Marie-Laure DEVIDET, Nathalie GONZALEZ, Roselyne PICHONNAT.

- ✓ Registre décès et registre du suivi des corps : Madame Christelle CHAPELON, à défaut Mesdames Christine AUTISSIER, Marie-Laure DEVIDET, Roselyne PICHONNAT, Nathalie GONZALEZ.
- Site de Chezal-Benoît
 - ✓ Signature des registres décès, suivi de corps, déclaration de décès, Madame FULMAR, Adjoint Administratif, à défaut et uniquement pour la déclaration de décès en Mairie un Cadre de Santé ou Faisant Fonction de Cadre de Santé (cf. liste nominative en annexe 2).
- Site de Dun sur Auron :
 - ✓ Signature des registres décès, suivi de corps : Madame Sylvie PETIT, Adjoint Administratif, à défaut Madame Claire CHEVALIER, Adjoint Administratif, à défaut Madame Véronique TOUZET, Adjoint Administratif au Service des Majeurs Protégés.
 - ✓ Déclaration de décès en mairie : Madame Sylvie PETIT, Adjoint Administratif, à défaut Madame Claire CHEVALIER, Adjoint Administratif, à défaut Madame Véronique TOUZET, Adjoint Administratif au Service des Majeurs Protégés, à défaut la Secrétaire Médicale concernée (cf. liste nominative en annexe 3).

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BILLAULT, la suppléance est assurée de la manière suivante :

- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe,
- Monsieur David MONARD, Directeur classe normale,
- Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe,
- Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur classe normale.

ARTICLE 7 :

En cas d'empêchement de Monsieur BILLAULT, la signature, par voie électronique, ou à défaut de façon manuscrite, des bordereaux des titres de recettes des frais de séjour des admissions est faite selon l'ordre de présence suivant :

- Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur classe normale,
- Monsieur Franck DELHOM, Technicien Supérieur Hospitalier.

ARTICLE 8 :

Cette décision de délégation de signature abroge et remplace la décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2018-070 en date du 20 novembre 2018 ainsi que toutes décisions antérieures et **prend effet à compter du 1^{er} juin 2019**

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

- M. Jean-François BILLAULT
- M. Aurélien HYPOLITE
- M. Sylvain MARTIN
- Mme Christine AUTISSIER
- Mme Christelle CHAPELON
- Mme Marie-Laure DEVIDET
- Mme Véronique TOUZET
- Mme Roselyne PICHONNAT
- M. Philippe ALLIBERT
- M. David MONARD
- Mme Nathalie GONZALEZ
- Mme Claire CHEVALIER
- Mme Liliane FULMAR
- Mme Sylvie PETIT
- M. Franck DELHOM

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage panneaux des 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION DES USAGERS

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2019-091

**IDENTITÉ DES CHAUFFEURS AYANT DÉLÉGATION
EN RÉFÉRENCE À L'ARTICLE 4 DERNIER ALINÉA**

TITRE	NOM	PRENOM	GRADE	FONCTION	LIEU	SITE	SIGNATURE
Monsieur	BELLY	Gilbert	Conducteur Ambulancier	Responsable des service transports	Garage	BOURGES	
Monsieur	POMMIER	Nicolas	Agent de Maîtrise	Responsable du service transports BOURGES	Garage	BOURGES	
Monsieur	FULMAR	Ludovic	Ouvrier Principal	Chauffeur	Garage	BOURGES	
Monsieur	AZOUZI	Yazid	Agent Entretien Qualifié	Chauffeur	Garage	BOURGES	
Monsieur	JOSSERAND	Fabien	Agent Entretien Qualifié	Chauffeur	Garage	BOURGES	
Monsieur	MAHROUSS	Miloudi	Agent des Services Hospitalier classe normale	Chauffeur	Garage	BOURGES	
Monsieur	LAROCHE	Guillaume	Ouvrier principal	Chauffeur	Garage	BOURGES	
Monsieur	JAMET	Vincent	Agent Entretien Qualifié	Chauffeur	Garage	BOURGES	
Monsieur	CHOTARD	Nicolas	Ouvrier Professionnel Qualifié	Chauffeur	Garage	DUN	

ANNEXE 2 À LA

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION DES USAGERS

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2019-091

IDENTITÉ DES CADRES DE SANTE OU FAISANT FONCTION AYANT DÉLÉGATION
EN RÉFÉRENCE À L'ARTICLE 4 partie Site de Chezal-Benoît

TITRE	NOM	PRENOM	GRADE	FONCTION	LIEU	SITE	SIGNATURE
Madame	LAPOTRE	Laurianne	Infirmière	Infirmière Faisant Fonction de Cadre de Santé	UPLC NOHANT	CHEZAL-BENOÎT	
Monsieur	PENEAUT	Adrien	Infirmière	Infirmier Faisant Fonction de Cadre de Santé	UPLC GARGILESSÉ	CHEZAL-BENOÎT	
Monsieur	RICHOU	Yves	Cadre de Santé	Cadre de Santé	Addictologie - Le Cap - UCLA	CHEZAL-BENOÎT	

ANNEXE 3 À LA

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION DES USAGERS

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2019-091

**IDENTITÉ DES SECRÉTAIRES MÉDICALES AYANT DÉLÉGATION
EN RÉFÉRENCE À L'ARTICLE 5 DERNIER ALINÉA**

TITRE	NOM	PRENOM	GRADE	FONCTION	LIEU	SITE	SIGNATURE
Madame	DABIN	Marie-Brigitte	Assistante Médico-Administrative	Secrétaire Médicale	Unité de Soins de Longue Durée (USLD) / Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	BOURGES ET DUN SUR AURON	
Madame	MERITET-BERNARD	Laetitia	Assistante Médico-Administrative	Secrétaire Médicale	Accueil Familial Thérapeutique (AFT)	DUN SUR AURON	
Madame	MALLET	Corinne	Adjoint Administratif	Secrétaire Médicale	Unité de Psychiatrie au Long Cours (UPLC)	DUN SUR AURON	
Madame	MOREL	Céline	Assistante Médico-Administrative	Secrétaire Médicale	Accueil Familial Thérapeutique (AFT) – Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	DUN SUR AURON	

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-001

DELEGATION DE SIGNATURE -ASTREINTE ADMINISTRATIVE DE DIRECTION -

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-2019-0

Pendant les astreintes administratives de Direction, délégation est donnée au Cadre d'astreinte au titre de la Direction pour signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement de l'astreinte administrative.

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

ASTREINTE ADMINISTRATIVE DE DIRECTION

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-2019-084

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu le Décret n°2010-30 du 08 Janvier 2010 pris en application de l'article 77 de la loi n°86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment l'article 2 précisant la liste des fonctionnaires admis à assurer des astreintes de direction ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1er juin 2019 ;
- Vu la Décision portant Délégation de signature Astreinte Administrative de Direction n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-2018-071 du 20 novembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Pendant les astreintes administratives de Direction, délégation est donnée au Cadre d'astreinte au titre de la Direction pour signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement de l'astreinte administrative.

Article 2 :

La liste des Cadres est la suivante : Directeurs Adjoints : Monsieur Philippe ALLIBERT, Monsieur David MONARD, Monsieur Sylvain MARTIN, Monsieur Aurélien HYPOLITE

- Directrice des Soins Faisant Fonction (Cadre supérieure de Santé) : Madame Mireille BLONDEAU
- Ingénieurs : Madame Emilie CHOTARD, Monsieur Eric FAURE, Monsieur Jean-Paul PERROTIN
- Attachés d'Administration Hospitalière : Monsieur Jean-François BILLAULT, Madame Lenaig ESNAULT

Article 3 :

Cette Décision s'applique à **compter du 1^{er} Juin 2019** et abroge la Décision N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-2018-071 du 20 novembre 2018 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

LE DIRECTEUR

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

Mireille BLONDEAU

M. Jean-François BILLAULT

Mme Emilie CHOTARD

Mme Lenaig ESNAULT

M. Eric FAURE

M. Sylvain MARTIN

M. David MONARD

M. Philippe ALLIBERT

M. Jean-Paul PERROTIN

M. Aurélien HYPOLITE

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-008

DELEGATION DE SIGNATURE : DIRECTION DE LA
QUALITE N°CHGS-

DELEG.SIGNATURE-QUALITE-2019-092

*Décision portant délégation de signature pour signer, au nom du Directeur, en qualité d'Ingénieur
Responsable Qualité tous documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction de
la Qualité*

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DE LA QUALITE

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-QUALITE-2019-092

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1^{er} juin 2019.
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 31 Mars 2014 nommant Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint hors classe chargé de la Qualité, des Usagers et de la Communication, au Centre Hospitalier George Sand, à compter du 1^{er} Mai 2014 ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-QUALITE-2018-072 en date du 20 Novembre 2018.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur de la Qualité, des Usagers, de la Communication et des Affaires Médicales, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction de la Qualité,, hormis ceux cités à l'article 2.

En l'absence du Directeur, la suppléance est assurée par Madame Emilie CHOTARD, Ingénieure, Responsable Qualité, concernant les documents officiels relatifs à la Haute Autorité de Santé (HAS) et à la visite de certification.

ARTICLE 2 :

Délégation permanente est donnée à Madame Emilie CHOTARD, Ingénieur, Responsable Qualité, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction de la Qualité, ci-dessous listés :

- Supports de travail / courriers concernant :
 - ✓ Revue de Direction
 - ✓ Comité de pilotage
 - ✓ Correspondants Qualité
- Supports de travail / courriers en lien avec l'Evaluation des Pratiques Professionnelles
- Evénements Indésirables : suivi
- Travaux issus des groupes d'amélioration de la Qualité
- Courriers et supports de travail relatifs à la Gestion des Risques

La suppléance de Madame Emilie CHOTARD est assurée dans l'ordre suivant par :

- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe
- Monsieur David MONARD, Directeur classe normale
- Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe
- Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur classe normale

dans la limite des attributions citées aux articles 1 et 2.

ARTICLE 3 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} Juin 2019** et abroge la Décision du 20 Novembre 2018 N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-QUALITE-2018-072 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{ER} Juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

- M. Philippe ALLIBERT

- Mme Emilie CHOTARD

M. Aurélien HYPOLITE

- M. Sylvain MARTIN

M. David MONARD

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-010

DELEGATION DE SIGNATURE- CHGS-DELEG.SIGNATURE-ASSURANCES-CONTEN TIEUX N°

Décision portant délégation de signature pour signer, en qualité de Directeur Adjoint chargé des dossiers assurances et des dossiers contentieux, dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur avec obligation d'en rendre compte tous documents et correspondances concernant tous types de contentieux, notamment : les contentieux liés aux usagers ; les contentieux pour lesquels les sociétés d'assurances, porteurs des risques de l'établissement, peuvent intervenir ; les pièces constitutives des marchés des assurances.

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

ASSURANCES – CONTENTIEUX

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-ASSURANCE.CONTENTIEUX-2019-093

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1^{er} juin 2019.
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 31 Mars 2014 nommant Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint hors classe chargé de la Qualité, des Usagers et de la Communication, au Centre Hospitalier George Sand, à compter du 1^{er} Mai 2014 ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-ASSURANCE.CONTENTIEUX-2018-068 en date du 20 novembre 2018 .

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe, de la Qualité, des Usagers, de la Communication et des Affaires Médicales, pour assurer et signer au nom du Directeur, tous documents et correspondances concernant le suivi des dossiers d'assurances et des dossiers contentieux gérés par les directions fonctionnelles, notamment :

- Les contentieux liés aux usagers,
- Les contentieux pour lesquels les sociétés d'assurances, porteurs des risques de l'établissement, peuvent intervenir,
- Les pièces constitutives des marchés des assurances,

ARTICLE 2 :

En l'absence de Monsieur Philippe ALLIBERT, délégation est donnée à Madame Véronique CHENU, Adjoint des Cadres, gestionnaire de contrats d'Assurances et des contentieux, à l'effet de signer tous documents se rapportant au suivi des dossiers sinistres en cours :

- Envoi de justificatifs réclamés par les assurances : devis, factures, chèques, autres renseignements, etc....),
- Courriers divers.

Les déclarations de sinistre ainsi que tous les autres documents se rapportant aux assurances resteront soumis à la signature du suppléant désigné.

ARTICLE 3 :

La suppléance de Monsieur Philippe ALLIBERT est assurée dans l'ordre suivant par :

- Monsieur David MONARD, Directeur classe normale
- Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe
- Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur classe normale

ARTICLE 4 :

La présente Décision de Délégation de Signature **prend effet à compter du 1^{er} Juin 2019** et abroge et remplace pour ce qui la concerne la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-ASSURANCE.CONTENTIEUX-2018-068 en date du 20 Novembre 2018 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

M. Philippe ALLIBERT

M. David MONARD

M. Sylvain MARTIN

M. Aurélien HYPOLITE

Mme Véronique CHENU

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (sous format d'un tableau pour le site internet/intranet et affichage sur les 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-003

DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES ET DES TRAVAUX- N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DSET-2019-087

Décision portant délégation de signature pour signer les pièces et actes administratifs de toute nature relevant de l'ensemble de ses attributions, en qualité de responsable des Services Economiques et des Travaux de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher, notamment :

tous les courriers relatifs à la gestion et au fonctionnement des services placés sous son autorité,

les bons de commande de classe 6 et de classe 2 relevant des Services Economiques et des Travaux,

les pièces justificatives et tous documents relatifs aux dépenses engagées par les Services Economiques et des Travaux.

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES ET DES TRAVAUX

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DSET-2019-087

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'Instruction M2I sur la comptabilité des établissements d'hospitalisation publics, notamment le paragraphe 125 (comptabilité matière),
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1er juin 2019 ;
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion (CNG) en date du 06 Mai 2011 de nomination de Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur d'hôpital hors classe, auprès du Centre Hospitalier George Sand à compter du 1er Juin 2011 en qualité de Directeur Adjoint ;
- Vu le Procès Verbal d'installation de Monsieur Sylvain MARTIN ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DSET-2019-081 du 23 Avril 2019

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe, est chargé des Services Economiques et des Travaux, et exerce à ce titre, les fonctions de Comptable Matière de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher.

En cas d'absence de Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe, les fonctions de Comptable Matière seront assurées successivement par Madame Valérie CHRÉTIEN et Madame Alicia DESCHAMPS, Adjoints des Cadres Hospitaliers et Monsieur Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques.

Article 2 :

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe, chargé des fonctions précitées, à l'effet de signer les pièces et actes administratifs de toute nature relevant de l'ensemble de ses attributions, en qualité de responsable des Services Economiques et des Travaux de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher, notamment :

- tous les courriers relatifs à la gestion et au fonctionnement des services placés sous son autorité,
- les bons de commande de classe 6 et de classe 2 relevant des Services Economiques et des Travaux,
- les pièces justificatives et tous documents relatifs aux dépenses engagées par les Services Economiques et des Travaux.

Article 3 :

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe, délégation est donnée à Madame Valérie CHRÉTIEN et Madame Alicia DESCHAMPS, Adjoints des Cadres et Monsieur Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques, à effet de signer les documents cités dans l'article 2.

Article 4 :

Pendant les périodes où Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur hors classe, serait amené à assurer la suppléance du Directeur, Ordonnateur, il sera déchargé de ses fonctions de comptable matière au profit successivement de Madame Valérie CHRÉTIEN et Madame Alicia DESCHAMPS, Adjoints des Cadres et Monsieur Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques.

Article 5 :

La présente Décision de Délégation de Signature **prend effet à compter 1^{er} juin 2019** et abroge et remplace la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DSET-2019-081 en date du 23 avril 2019 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges le 1^{er} Juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

Sylvain MARTIN, Directeur hors classe

Valérie CHRÉTIEN, Adjoint des Cadres

Alicia DESCHAMPS, Adjoint des Cadres

Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-015

DELEGATION DE SIGNATURE-CONTROLE DE QUALITE RIMP PSY- CHGS-DELEG.

SIGNATURE-CONTROLE. QUALITE. RIMP.

Délégation de signature est donnée au Praticien Responsable du Service de l'Information Médicale pour valider et signer l'autorisation d'accès aux données anonymisées de l'établissement par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) sur la plate-forme e-PSMI dans le cadre du contrôle de qualité RIMP PSY et les demandes de suppression ou de déplacement de données de santé à caractère personnel adressées au GIP SYMARIS

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

- **CONTRÔLE DE QUALITE RIMP PSY**
- **SUPPRESSION OU DE DEPLACEMENT DE DONNEES DE SANTE**
- **A CARACTERE PERSONNEL ADRESSEES AU GIP SYMARIS**

CHGS-DELEG.SIGNATURE-CONTROLE.QUALITE.RIMP.PSY-2019-098

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu la nomination de Madame le Docteur Olessya LAURENT, Praticien Attaché Associé, à compter du 1^{er} Février 2017 ;
- Vu la nomination de Madame le Docteur Olessya, en qualité de Responsable Médicale du Service de l'Information Médicale à compter du 1er juillet 2017 ;
- Vu la décision de Délégation de Signature N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-CONTROLE.QUALITE.RIMP.PSY-2018-075 du 20 Novembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Olessya LAURENT, Praticien Responsable du Service de l'Information Médicale,

- pour valider et signer l'autorisation d'accès aux données anonymisées de l'établissement par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) sur la plate-forme e-PSMI dans le cadre du contrôle de qualité RIMP PSY
- pour valider et signer les demandes de suppression ou de déplacement de données de santé à caractère personnel adressées au GIP SYMARIS.

Article 2 : Suppléance en cas d'empêchement

En cas d'empêchement du titulaire de la délégation, la signature revient de plein droit au Chef d'Etablissement ou à son suppléant, s'il est lui-même empêché, en application de la délégation nominative de suppléance de l'ordonnateur alors en vigueur et accessible à tout moment au Secrétariat de la Direction des Affaires Financières et du Système d'Information.

Article 3 : Publicité

La présente **Décision**, publiée sur le site internet du Centre Hospitalier George Sand, **prend effet à compter du 1^{er} Juin 2019** et abroge la Décision N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-CONTROLE.QUALITE.RIMP.PSY-2018-075 du 20 Novembre 2018 ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISAS

Docteur Olessya LAURENT,

Médecin Responsable du Service
de l'Information Médicale

NOTIFICATION

Madame le Docteur Olessya LAURENT,
Médecin Responsable du Service de l'Information Médicale

DESTINATAIRES

- ❖ Intéressés (équipe du DIM et Président de la Commission médicale d'établissement)
- ❖ Monsieur le Trésorier Principal
- ❖ Dossier "Décision de Délégation de signature" (Secrétariat de Direction des Affaires Financières et du Système d'Information)
- ❖ Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- ❖ Service Communication (site internet)

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-020

DELEGATION DE SIGNATURE-DIRECTION COMMUNE-ASTREINTE ADMINISTRATIVE

N°DIR.COMMUNE-DELEG.SIGNATURE-ASTR.ADM-

Pendant les astreintes administratives, délégation est donnée à l'agent d'astreinte pour signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement du service avec obligation d'en rendre compte.

2019-021



**DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE**

DIRECTION COMMUNE – ASTREINTE ADMINISTRATIVE

N° DIR.COMMUNE-DELEG.SIGNATURE- ASTR.ADM -2019-021

LE DIRECTEUR

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'article L 315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les articles D 315-67 à D 315-70 et R 314-69 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la Convention de Direction Commune du 1er Janvier 2014, renouvelée par la délibération 30/2015 pour deux ans, puis par la délibération 32/2017 pour deux années supplémentaires entre le Centre Hospitalier George Sand (Cher) et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Résidence du Parc » de Saint Florent sur Cher ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher à compter du 1^{er} juin 2019
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de Monsieur Eric BELNA à compter du 1er Janvier 2019 en qualité de Directeur d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et médico-sociaux ;
- Vu l'effectif administratif de l'E.H.P.A.D. de Saint-Florent sur Cher ;
- Vu la Délégation de Signature n° DIR.COMMUNE-DELEG.SIGNATURE-ASTR.ADM-2019-018 du 1er janvier 2019 ;

DECIDE

Article 1 :

Les astreintes administratives de l'E.H.P.A.D. de Saint-Florent sur Cher sont assurées conformément au tableau d'astreinte :

☛ En semaine, le week-end et les jours fériés,

- ☛ Monsieur Eric BELNA, Directeur
- ☛ Madame Karine BRISSET, Infirmière Coordinatrice du S.S.I.A.D.
- ☛ Madame Frédérique DABERT, Adjoint Administratif
- ☛ Madame Bénédicte DA ROCHA, Infirmière Coordinatrice
- ☛ Madame Nathalie NAUDIN, Adjoint Administratif

Article 2 :

Pendant les astreintes administratives, délégation est donnée à l'agent d'astreinte pour signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement du service.

Article 3 :

Cette décision s'applique à compter du 1^{er} Juin 2019 et abroge la décision du 1^{er} janvier 2019 n° DIR.COMMUNE-DELEG.SIGNATURE-ASTR.ADM-2019-018 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

Le Directeur par intérim

SIGNE

Alexis JAMET

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-019

DELEGATION DE SIGNATURE-DIRECTION COMMUNE-N°DIR.COMMUNE-DELEG.SIGNATURE- SUP.DIR-2019-020

Délégation est donnée au Directeur, chargé des fonctions précitées, à l'effet de signer, tous documents, actes, décisions et correspondances concernant l'EHPAD de Saint Florent sur Cher comprenant la conduite de l'EHPAD, la police interne, la gestion et animation des ressources humaines, la gestion budgétaire, financière et comptable, la facturation, la coordination avec les institutions et intervenants extérieurs, dans la limite des matières déléguables au titre des textes susvisés (marchés de travaux, fournitures ou services) et à l'exception :

- a. Pour le personnel : Des Décisions disciplinaires.*
- b. Pour le patrimoine : Des signatures liées aux acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles, changement de leur affectation ainsi que les baux quelle que soit la durée.*



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION COMMUNE

N° DIR.COMMUNE-DELEG.SIGNATURE-SUP.DIR-2019-020

LE DIRECTEUR

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'article L 315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les articles D 315-67 à D 315-70 et R 314-69 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la Convention de Direction Commune du 1^{er} Janvier 2014 entre le Centre Hospitalier George Sand (Cher) et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Résidence du Parc » de Saint Florent sur Cher ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher) à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu les arrêtés de nomination de Messieurs Philippe ALLIBERT et Sylvain MARTIN, Directeurs hors classe, Messieurs David MONARD et Aurélien HYPOLITE, Directeurs de classe normale en qualité de Directeurs adjoints ;

- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 19 décembre 2018 portant nomination dans le cadre de la Convention de Direction Commune susvisée, de Monsieur Eric BELNA, en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges et à l'EHPAD de Saint Florent sur Cher à compter du 1^{er} Janvier 2019 .

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Eric BELNA, Directeur Adjoint, est chargé des fonctions de Directeur de l'EHPAD de Saint Florent sur Cher.

Article 2 :

Délégation est donnée à Monsieur Eric BELNA, chargé des fonctions précitées, à l'effet de signer, tous documents, actes, décisions et correspondances concernant l'EHPAD de Saint Florent sur Cher comprenant la conduite de l'EHPAD, la police interne, la gestion et animation des ressources humaines, la gestion budgétaire, financière et comptable, la facturation, la coordination avec les institutions et intervenants extérieurs, dans la limite des matières déléguables au titre des textes susvisés (marchés de travaux, fournitures ou services) et à l'exception :

a. **Pour le personnel :**

- Des Décisions disciplinaires.

b. **Pour le patrimoine :**

- Des signatures liées aux acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles, changement de leur affectation ainsi que les baux quelle que soit la durée.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric BELNA, délégation de signature est donnée, dans l'ordre, à :

- Madame Bénédicte DA ROCHA, Infirmière coordinatrice de l'EHPAD ;
- Madame Karine BRISSET, Infirmière coordinatrice du SSIAD et de l'Accueil de Jour ;
- Madame Frédérique DABERT, Adjoint Administratif, Adjointe à la Direction de l'EHPAD.

à l'effet de signer tous actes et pièces relatifs à la comptabilité d'ordonnateur (titres – mandats – bordereaux) avec obligation d'en rendre compte.

Article 4 :

Pour les matières autres que celles citées à l'article 3, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric BELNA, la délégation de signature revient au Directeur Général du Centre Hospitalier George Sand, ou le cas échéant à son suppléant dans l'ordre prévu par la délégation de signature du Centre Hospitalier George-Sand N° 2019-083 du 1^{er} juin 2019.

Article 5 :

Cette décision s'applique à compter du 1^{er} juin 2019 et abroge la décision du 1^{er} janvier 2019 n° DIR.COMMUNE-DELEG.SIGNATURE-SUP-DIR-2019-019 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

- M. Eric BELNA

- M. David MONARD

- M. Aurélien HYPOLITE

- M. Sylvain MARTIN

- Mme Frédérique DABERT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier de l'EHPAD
- Monsieur le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé du Centre Délégation Territoriale du Cher pour information
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier) du Centre Hospitalier George Sand et de l'EHPAD
- Dossier Conseil d'Administration (pour communication) de l'EHPAD

- Service Communication (site internet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs
- Affichage au sein de l'EHPAD

VISA :

- Monsieur Philippe ALLIBERT

- Mme Bénédicte DA ROCHA

- Mme Karine BRISSET

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier de l'EHPAD
- Monsieur le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé du Centre Délégation Territoriale du Cher pour information
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier) du Centre Hospitalier George Sand et de l'EHPAD
- Dossier Conseil d'Administration (pour communication) de l'EHPAD
- Service Communication (site internet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-004

DELEGATION DE SIGNATURE-GROUPEMENT DES COMMANDES-GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE « CUISINE BELLEVUE-BEAUREGARD »

Décision portant délégation de signature donnée par le Directeur Adjoint désigné Coordonnateur du Groupement de Commandes entre le GCS-CBB et le Centre Hospitalier George Sand, à l'effet de signer en son nom et au nom du Directeur Adjoint l'ensemble des marchés et accords-cadres qu'il passe, et de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés les concernant. Il assure le rôle de pouvoir adjudicateur dans le cadre de la passation des marchés prévus à la convention. En outre, le Coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

GROUPEMENT DE COMMANDES

GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE

« CUISINE BELLEVUE-BEAUREGARD » (GCS-CBB) / CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND

CHGS-DELEG.SIGNATURE-GROUPEMENT.COMMANDES.GCS-CBB.CHGS-2019-088

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 relatif aux attributions des Directeurs des Etablissements Publics de Santé, et D 6143.33 à D 6143.35 relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs d'établissements Publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher), à compter du 1^{er} juin 2019
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion (CNG) en date du 06 Mai 2011 de nomination de Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur d'Hôpital hors classe, auprès du Centre Hospitalier George Sand à compter du 1^{er} Juin 2011 en qualité de Directeur Adjoint ;
- Vu la Décision portant Délégation de Signature du 23 avril 2019 - N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-GROUPEMENT.COMMANDES.GCS-CBB.CHGS-2019-082.

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur Adjoint hors Classe désigné Coordonnateur du Groupement de Commandes entre le GCS-CBB et le Centre Hospitalier George Sand, à l'effet de signer et de notifier au nom du Directeur avec obligation d'en rendre compte, les marchés et accords-cadres qu'il passe, et de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés les concernant. Il assure le rôle de pouvoir adjudicateur dans le cadre de la passation des marchés prévus à la convention. En outre, le Coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

Article 2 :

En cas d'absence de Monsieur Sylvain MARTIN, les fonctions de Coordonnateur du Groupement de commandes seront assurées successivement par Monsieur Jean-Luc ROY, Ingénieur Restauration, Madame Alicia DESCHAMPS, Adjoint des Cadres, Madame Valérie CHRETIEN, Adjoint des Cadres et Monsieur Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques.

Article 3 :

La présente **décision prend effet à compter du 1^{er} Juin 2019**, abroge et remplace la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-GROUPEMENT.COMMANDES.GCS-CBB.CHGS-2019-082 du 23 avril ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges le 1^{er} juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA :

Sylvain MARTIN, Directeur hors classe

Jean-Luc ROY, Ingénieur Restauration

Alicia DESCHAMPS, Adjoint des Cadres

Valérie CHRETIEN, Adjoint des Cadres

Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques.

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de Signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs
- Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB)

Centre Hospitalier George Sand

18-2019-06-01-011

DELEGATION DE SIGNATURE-ORDONNATEUR-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DU SYSTÈME

Décision importante délégation de signature
D'INFORMATION -CHGS-DELEG.

*Pour signer en tant Ordonnateur de l'Établissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher,
électeur (ou le mandataire) en cas de procédure de mandatement et de recettes comme suit :*

En 1ère intention pour les mandats et les titres de recettes divers.

*En 3ème intention pour les titres de recettes des frais de séjour des admissions, relevant de la
délégation de signature de la Direction des Usagers n°*

*CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2018-070, en cas d'empêchement de ce dernier, et
d'empêchement du Directeur chargé de la Direction des Usagers, de la Qualité et de la
Communication.*

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

- *ORDONNATEUR*
- *DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DU SYSTEME D'INFORMATION*

CHGS-DELEG.SIGNATURE-ORDONNATEUR-DAFSI-2019-089

LE DIRECTEUR PAR INTERIM DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SANTE MENTALE DU CHER

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 relatif aux attributions des Directeurs des Etablissements Publics de Santé, et D 6143-33 à D 6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs d'établissements Publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Alexis JAMET, en qualité de Directeur de la direction commune entre le Centre Hospitalier George Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint Florent sur Cher (Cher) à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 13 Février 2019 et considérant la nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint chargé des Affaires Financières et du Système d'Information à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- Vu la décision portant Délégation de Signature du 1^{er} mars 2019 n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-ORDONNATEUR-DAFSI-2019-079 .

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur de classe normale, est chargé des fonctions de Directeur Adjoint des Affaires Financières et du Système d'Information.

A. Fonctions d'Ordonnateur

Article 2 :

Monsieur Aurélien HYPOLITE exerce les fonctions d'ordonnateur de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher, et, à ce titre, signe électroniquement (ou de manière manuscrite en cas de procédure dégradée) tout bordereau de mandatement et de recettes comme suit :

- En 1^{ère} intention pour les mandats et les titres de recettes divers.
- En 3^{ème} intention pour les titres de recettes des frais de séjour des admissions, relevant de la délégation de signature de Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière, en cas d'empêchement de ce dernier, et d'empêchement de Monsieur Philippe

ALLIBERT, Directeur Adjoint.

Article 3 :

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Aurélien HYPOLITE, les fonctions d'ordonnateur de l'Etablissement sont alors assurées comme suit :

- Monsieur Franck DELHOM, Technicien Supérieur Hospitalier, Service Financier,
- Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint,
- Le Directeur ou son représentant.

B. Fonctions de Directeur des Affaires Financières et du Système d'Information

Article 4 :

Délégation est donnée à Monsieur Aurélien HYPOLITE chargé des fonctions précitées à l'article 1, à l'effet de signer les pièces et actes administratifs de toute nature relevant de l'ensemble de ses attributions, en qualité de responsable des Affaires Financières et du Système d'Information de la Coordination des secrétariats médicaux et archives de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher.

Article 5 :

En son absence, délégation est donnée à Monsieur Franck DELHOM, Technicien Supérieur Hospitalier pour les actes en lien avec l'activité de la Direction des Affaires Financières et du Système d'Information, de la Coordination des secrétariats médicaux et archives, à l'exception des courriers avec la tutelle.

Cette délégation concerne notamment :

- Tous les courriers relatifs à la gestion et au fonctionnement des services des Affaires Financières ou du Système d'Information, de la Coordination des secrétariats médicaux et archives
- Les bons de commande de classe 6 et 2 relevant du service des Affaires Financières et du Système d'Information,
- Les pièces justificatives et tous les documents relatifs aux dépenses engagées pour ce service.

En l'absence de Monsieur Franck DELHOM, Technicien Supérieur Hospitalier, délégation est donnée à Monsieur Eric FAURE, Ingénieur Informaticien pour signer les documents précités.

C. Comptable Matières

Article 6 : Comptabilité - Matières

Les fonctions d'ordonnateur et de comptable – matières étant réglementairement incompatibles, les attributions dans ce domaine pour les équipements et consommables informatiques et téléphoniques ainsi que les activités thérapeutiques sont exercées par Monsieur Sylvain MARTIN, Directeur Adjoint dans le cadre de sa délégation, en qualité de comptable matières pour les suivis et balances de stocks, inventaires et réformes.

Article 7 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2019** et abroge la Décision du 1^{er} mars 2019 N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-ORDONNATEUR-DAFSI-2019-079 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} Juin 2019

Le Directeur

SIGNE

Alexis JAMET

VISA (pour information et application) :

- Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint

- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint

- M. Sylvain MARTIN, Directeur Adjoint

- M. Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière

- M. Eric FAURE, Ingénieur Informaticien

- Monsieur Franck DELHOM, Technicien Supérieur Hospitalier

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de signature" (Service Financier)

- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

PREFECTURE DU CHER

18-2019-06-17-001

Arrêté portant subdélégation de signature



PRÉFET DU CHER

**Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire**

**ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le décret du 9 août 2017 portant nomination de Mme Catherine FERRIER en qualité de Préfète du Cher,

VU l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 nommant Monsieur Christophe CHASSANDE directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} septembre 2014,

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature du 15 avril 2019,

VU l'arrêté n° 2019-709 de la Préfète du Cher en date du 3 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe CHASSANDE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

A R R Ê T É

ARTICLE 1er : En application de l'arrêté de la Préfète du Cher en date du 3 juin 2019, délégation de signature est accordée à :

M. Pierre BAENA, directeur adjoint,

M. Christophe HUSS, directeur adjoint,

pour l'ensemble des correspondances et décisions administratives énumérées à ses articles 1, 2 et 3.

ARTICLE 2 : En application des mêmes dispositions,

Délégation est accordée à **M. Xavier MANTIN**, chef du service « environnement industriel et risques », à effet de signer toutes les correspondances et décisions administratives énumérées aux articles 2-II et 2-V-2 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Délégation est accordée à **M. Pascal PARADIS**, chef du service « déplacements, infrastructures et transports », à effet de signer toutes les correspondances et décisions administratives énumérées à l'article 2-I.

Délégation est accordée à **M. Olivier CLERICY LANTA**, chef du service « évaluation, énergie et valorisation de la connaissance », à effet de signer toutes les correspondances et décisions administratives énumérées à l'article 2- IV.

Intérim : En l'absence de **M. Olivier CLERICY LANTA**, chef du service « évaluation, énergie et valorisation de la connaissance », **M. Guy BOUHIER DE L'ÉCLUSE**, chef du service « bâtiment, logement et aménagement durables », assure son intérim et reçoit les mêmes délégations.

Délégation est accordée à **Mme Catherine GIBAUD**, cheffe du service « eau et biodiversité », à effet de signer toutes les correspondances et décisions administratives énumérées à l'article 2-V-1.

Délégation est donnée à **M. Patrick FERREIRA**, chef du service « Loire et bassin Loire-Bretagne »,

et en cas d'absence ou d'empêchement à :

M. Johnny CARTIER, adjoint au chef de service « Loire et bassin Loire-Bretagne »,

à effet de signer tous les marchés et actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics, prévus à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 3 : En application des mêmes dispositions, délégation est accordée :

pour les affaires relevant de l'article 2-I de l'arrêté préfectoral susvisé, dans leurs domaines respectifs de compétence, à :

M. Laurent MOREAU, chef du département « transports routiers et véhicules »,

M. Bernard GAYOT, du département « transports routiers et véhicules »,

M. Eric NOYON, du département « transports routiers et véhicules »,

M. Jacques CONNESSON, chef de l'unité départementale du Loiret,

M. Dominique VERNE, chef de subdivision à l'unité départementale du Loiret,

M. Eric ROBERT, de la subdivision des contrôles techniques à l'unité départementale du Loiret,

M. Jean-Yves LE RONCÉ, de la subdivision des contrôles techniques à l'unité départementale du Loiret,

M. Ahmed BENDIDI, de la subdivision des contrôles techniques à l'unité départementale du Loiret,

pour les affaires relevant de l'article 2-II de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

M. Ronan LE BER, chef du département « risques et sécurité industrielle »,

et en cas d'absence ou d'empêchement à :

Mme Maud GOBLET, cheffe du département « impacts, santé, stratégie de l'inspection »,

Mme Anne-Émilie CAVAILLES, cheffe de la mission sécurité industrielle,

pour les affaires relevant de l'article 2-IV de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

Mme Pascale FESTOC, chef du département « énergie, air, climat »,

et en cas d'absence ou d'empêchement à :

Mme Christelle STEPIEN, du département « énergie, air, climat ».

pour les affaires relevant de l'article 2-V - 1.1 à 1.4 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

Mme Thérèse PLACE, cheffe du département « biodiversité »,

M. Sébastien COLAS, chef de l'unité « gestion des espaces naturels et CITES »,

Mme Florence PARABERE, instructrice CITES

pour les affaires relevant de l'article 2-V-1.5 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

Mme Thérèse PLACE, cheffe du département « biodiversité »,

M. Sébastien COLAS, chef de l'unité « gestion des espaces naturels et CITES »,

pour les affaires relevant de l'article 2-V-2 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

Mme Maud GOBLET, cheffe du département « impacts, santé, stratégie de l'inspection »,

et en cas d'absence ou d'empêchement à :

M. Ronan LE BER, chef du département « risques et sécurité industrielle ».

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation du 15 avril 2019 susvisé est abrogé.

ARTICLE 5 : Les délégués, les directeurs adjoints, le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Fait à Orléans le 17 juin 2019
Le Directeur régional de l'environnement de
l'aménagement et du logement,
signé : Christophe CHASSANDE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Cher

Place Marcel Plaisant 18020 Bourges Cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex

1